

Liste des justificatifs pour l'étude de votre demande de Crédit Immobilier

Documents relatifs à l'emprunteur et son conjoint

- Promesse de Vente ou lettre de réservation
- Extrait de naissance < 3 mois mentionnant le régime matrimonial + Extrait de naissance du conjoint (et/ou de la caution solidaire et hypothécaire)
- Relevés de compte des 6 derniers mois de l'emprunteur + Relevés des 6 derniers mois du conjoint
- Copie de la carte d'identité Nationale tunisienne (CIN) + copie CIN du conjoint.
- Copie du Passeport Tunisien
- Copie de la carte consulaire en cours de validité

Documents relatifs à la nature du logement de l'emprunteur

Emprunteur Locataire

Emprunteur Propriétaire d'un Logement

- Copie du contrat de location

- Copie du justificatif de propriété

Documents relatifs à l'activité de l'emprunteur

Salarié

Professionnel

Retraité

- Bulletin de paie des 3 derniers mois de l'emprunteur
- Attestation de revenu annuel de l'emprunteur
- Contrat de travail de l'emprunteur
- Avis d'impôt sur le Revenu
- Justificatifs d'activité + revenus du conjoint

- Copie KBIS
- Avis d'impôt sur Société
- Avis d'impôt sur le Revenu
- Copie du dernier Bilan
- Justificatifs d'activité+ revenus du conjoint

- Avis d'impôt sur le revenu
- Justificatifs autres revenus éventuels
- Justificatifs d'activité + revenus du conjoint
- copie Bulletin de pension

Documents complémentaires pour Acquisition d'un Bien immobilier ou foncier (Ancien) & Constructions

- Certificat récent du titre foncier du terrain à acquérir ou appartement ou villa objet du financement
- Promesse de vente (acquisition du terrain) ou appartement ou villa
- Devis des travaux effectués et/ou restant à exécuter avec expertise des travaux effectués (par un expert désigné par la banque)
- Autorisation de bâtir délivrée par les autorités compétentes

NB : Traduction obligatoire pour les documents en langues outre le français.

Cette liste n'est pas exhaustive, ni limitative, elle constitue une première check-list des documents standards à communiquer à la banque pour l'octroi du crédit. L'UBCI se réserve le droit d'exiger des justificatifs complémentaires qu'elle jugera utile pour l'examen ou le déblocage de la présente demande de crédit.